



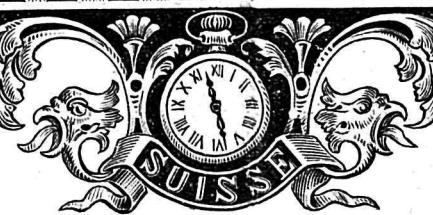
LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER. A.X. BERNE



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :	
Suisse . . .	6 fr. 3 fr.
Autres pays . . .	10 " 5 "
On s'abonne à tous les bureaux de poste	



Paraissant tous les vendredis à Bienne

Prix du numéro 10 centimes

BIENNE, le 3 juin 1887.

Nous manquions de place, dans notre dernier numéro, pour exprimer notre opinion sur la portée des décisions prises par les délégués des sections de la Société intercantonale des industries du Jura, dans leur séance du 23 mai écoulé. Nous y revenons aujourd'hui.

L'impression générale qui nous reste du débat intéressant et fort mouvementé auquel nous avons pris part, est que l'idée de la Fédération a fait de grands progrès dans l'esprit de beaucoup de fabricants ou négociants qui, au début, considéraient une tentative de groupement de nos forces horlogères comme une belle utopie.

On commence à croire à la Fédération, à son fonctionnement possible, au rôle qu'elle jouera, aux résultats heureux qui doivent découler d'une organisation basée sur l'entente et la conciliation. On compte avec elle, on sent que derrière le rideau qui voile encore cette manifestation nouvelle de notre vie sociale, il y a quelque chose de grand, de noble et de fort.

C'est ce qui explique l'ampleur prise par le débat sur les statuts fédératifs, et la tenacité avec laquelle les différents points de vue qui se sont manifestés ont été défendus par leurs auteurs.

Nous sommes loin de l'indifférence olympienne avec laquelle beaucoup de nos concitoyens envisageaient la tentative, insensée selon eux, de ceux qui voyaient dans une organisation bien réglée des divers éléments de notre activité horlogère, le salut de l'industrie qui nous fait vivre. A l'incredulité a succédé un commencement de foi qui bientôt deviendra une certitude.

Le groupement toujours plus compacte, toujours plus solide des ouvriers, les résultats acquis à ce jour dont le plus important est d'avoir mis un frein aux tentatives de baisse des prix, la persévérance de ceux qui ont inauguré l'œuvre et leur volonté bien arrêtée de la continuer, le sentiment

que derrière ces pionniers d'un avenir meilleur s'agit cette irrésistible grande masse qui se nomme le peuple, toutes ces choses qui commencent à s'affirmer, qui sortent de l'ombre pour prendre une forme au soleil de l'entente cordiale, font sur l'esprit des plus résolument sceptiques une impression qui s'est reflétée dans la discussion générale à laquelle l'examen des projets de statuts fédératifs a donné lieu.

Sans doute, nous eussions aimé voir la majorité de l'assemblée se rallier à des statuts plus complets, plus définis, plus précis que ceux que l'Intercantonale présentera le 26 de ce mois à l'ensemble des intéressés. Mais il faut pourtant reconnaître qu'on y trouve trois choses qui sont demandées par tous et dont l'application sincère et courageuse peut assurer tous les bienfaits que l'on est en droit d'attendre de la Fédération.

Au point de vue commercial : *la création d'un secrétariat permanent fonctionnant comme Bureau de renseignements généraux et spéciaux en matière commerciale et industrielle.*

Au point de vue industriel : *l'application du principe de l'arbitrage obligatoire, par la constitution du Comité central réglant à l'amiable tous litiges et différends pouvant surgir entre syndicats de patrons et d'ouvriers relativement aux taux des salaires et aux prix de main d'œuvre, aux modes et époques de payements, aux questions d'apprentissages, à la durée des heures de travail comme aux garanties de salubrité et de sécurité du travail dans les ateliers qui ne sont pas régis par la loi fédérale sur les fabriques.*

Au point de vue général, cette déclaration qui donne satisfaction à un vœu légitime, à un besoin impérieusement senti de nos populations ouvrières : *La Fédération horlogère a pour but de travailler à l'amélioration des conditions d'existence de nos populations horlogères.*

Tout est en germe dans ces trois dispositions essentielles et, si ces statuts ne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . . 25 »
Minimum d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38^a

présentent pas, dans leur ensemble, ce caractère de précision que beaucoup eussent aimé leur voir revêtir, nous n'hésitons pas à dire qu'ils peuvent se prêter à une expérimentation loyale, sincère et fructueuse d'une organisation fédérative. Tels qu'ils s'offrent à l'adhésion des associations patronales et ouvrières, nous pouvons les considérer comme une œuvre de conciliation entre les tendances extrêmes qui se sont manifestées dans les différents milieux où l'on s'est intéressé à leur confection.

Un point important était qu'ils ne contiennent aucune disposition inacceptable, cu allant à fin contraire du but que l'on s'est proposé en fondant la Fédération horlogère. Eh bien, un examen attentif et impartial laisse cette conviction, qu'il y a place pour toutes les adjonctions complémentaires que leur mise en pratique nécessitera et que, si l'expérience démontre leur insuffisance, rien n'empêchera de les fortifier graduellement, au fur et à mesure que la nécessité en sera reconnue. Il suffira, pour cela, d'y introduire encore une disposition prévoyant leur révision et indiquant dans quels cas elle pourra avoir lieu.

Aussi, envisageons-nous faire acte d'utilité générale, en recommandant le travail de l'Intercantonale à un examen attentif et sans parti pris, dont le résultat permettra à ceux qui prendront part à l'importante assemblée du 26 courant de se prononcer en parfaite connaissance de cause, sans passion, sans esprit de particularisme et en n'ayant d'autre objectif que ce but final objet de nos communs désirs : *la formation d'une véritable famille industrielle.*

Les délégués des associations patronales, en venant confirmer l'œuvre de l'Intercantonale, témoigneront de leur sincère désir d'aider, par leur concours effectif, à la formation d'une institution réclamée par l'immense majorité de notre population horlogère. Les ouvriers, de leur côté, en acceptant cette occasion de

mettre en pratique le principe de la *solidarité* inscrit en lettres d'or sur leur drapeau, donneront une preuve nouvelle des sentiments d'union et de concorde dont ils sont animés.

Ne l'oubliions jamais, c'est sur le terrain des concessions réciproques qu'une entente solide, durable et profitable aux intérêts généraux de notre chère industrie nationale peut seule se faire.

Puisse cet appel à l'entente et à la conciliation être entendu !

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Fédération horlogère.

Le Congrès des délégués des sections ouvrières de la Fédération horlogère aura lieu dimanche 5 juin prochain, à 9 heures du matin, à St-Imier. Lieu de la réunion : *Salle communale, Collège primaire*.

Ordre du jour :

- 1^o Rapport sur l'organisation ouvrière.
 - 2^o Rapport sur la statistique des salaires.
 - 3^o Rapport financier.
 - 4^o Rapport sur l'assemblée d'Aarau.
 - 5^o Discussion sur l'organisation définitive et nomination du Comité central.
 - 6^o Etude des syndicats professionnels obligatoires.
 - 7^o Rédaction de l'organe horloger en langue française et allemande.
 - 8^o Mettre le pouvoir central supérieur de la Fédération en possession de fonds, lui permettant de prendre des mesures promptes et efficaces pour la protection des sectionnaires qui seraient en butte à des prétentions injustes et injusticiales.
 - 9^o Etudier les mesures propres à empêcher la baisse des prix, que certains intéressés parviennent toujours à exécuter au détriment des ouvriers et de l'industrie.
 - 10^o Ne pas adopter définitivement, dans les congrès à venir, que la pluralité des suffrages emporte tous les votes et décisions.
 - 11^o Résolution d'entrée de la Fédération horlogère dans la caisse de réserve suisse.
- Le congrès ne sera ouvert qu'aux délégués.

Le Bureau du Comité central aux sections de la Société intercantonale des industries du Jura.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de convoquer vos délégués en assemblée générale pour *samedi 4 juin prochain*, à 11 heures du matin, à l'Hôtel de ville de Neuchâtel.

Ordre du jour : Brevets d'invention. Propositions et discussions sur les dernières mesures à prendre pour assurer le succès du vote populaire le 10 juillet prochain.

Messieurs,

Vous avez affirmé assez souvent vos vœux en faveur de la protection des inventions par la législation fédérale, vous êtes trop convaincus de l'urgence, pour l'avenir de nos industries nationales, d'adopter la loi qui sera présentée le 10 juillet au verdict populaire, pour que nous devions insister sur l'importance de notre réunion du 4 juin et le concours que nous attendons de toutes nos sections en cette occasion. Nous entrons dans la période active et sommes persuadés que les sections de la Société intercantonale tiendront à honneur de participer à la réalisation d'un principe, qui touche de si près aux intérêts

économique, au développement industriel et à la prospérité générale de notre pays.

Chaux-de-Fonds, le 28 mai 1887.

Pour le Bureau de la Société intercantonale des industries du Jura,

Le Secrétaire, Le Président,
JAMES PERRENOUD. H. ETIENNE.

Assemblée des délégués de la Fédération des faiseurs d'échappements,

le 29 mai écoulé, à la Maison suisse, à Biel.

Les deux tiers environ des sections avaient envoyé des délégués. La discussion porta principalement sur les statuts fédératifs, le règlement d'apprentissage et les tarifs minimums.

Les statuts fédératifs subirent peu de changements. Il n'en est pas de même du règlement sur les apprentissages. En voici les points principaux définitivement admis.

Chaque apprenti devra faire un essai d'un mois. Le minimum de la durée de l'apprentissage pour les échappements, soit ancrés ou cylindres, sera de trois ans et payer 400 fr. au patron ou à quatre ans sans payer. La première moitié de l'indemnité devra être payée en signant le contrat, et la seconde à la moitié de l'apprentissage.

Si un apprenti voulait faire un cours d'échappements, il devra faire la déclaration formelle de ne pas rester sur la partie.

Un patron ne pourra avoir que 1 apprenti jusqu'à 4 ouvriers, et 2 apprentis pour 4 à 8 ouvriers ; le nombre de 2 ne pourra être dépassé. Dans aucun atelier ou fabrique, le patron ne pourra forcer un ouvrier à prendre un apprenti.

Chaque maître d'apprentissage est astreint à remettre au Comité un certificat sur la conduite de son apprenti sortant, en déclarant s'il est capable de figurer comme ouvrier.

Les enfants faisant leur apprentissage chez leurs parents devront se soumettre aux prescriptions précédentes.

Aucune fille ne sera admise comme apprentie. — Chaque comité local devra tenir un registre exact de l'entrée et de la sortie d'apprentissage des jeunes gens de son rayon.

Toute infraction au règlement sera passible d'une amende de 100 francs. Dans tous les cas, le Comité aura la latitude de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires.

— Les tarifs présentés furent aussi adoptés, il est toutefois à remarquer que ce n'est que peu à peu qu'on espère pouvoir les mettre en vigueur.

Il fut aussi décidé de donner comme instruction à nos délégués au congrès du 5 juin, à St-Imier, de soutenir énergiquement la proposition de déclarer obligatoires les syndicats ouvriers.

M. F. Tschui, à Granges, membre actuel du Comité ouvrier provisoire de la Fédération horlogère, est proposé comme candidat des faiseurs d'échappements au Comité central définitif.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (Suite.)

La participation de l'Etat à la solution des questions économiques et sociales n'a pu intervenir, avons-nous vu, avant la constitution des administrations publiques sur les bases modernes. Il serait toutefois inexact de croire qu'il ne se fit rien d'officiel jusqu'alors ; seulement cette officialité partait de la commune, centre de la vie politique et administrative de l'époque. Les institutions communales qui subsistent encore pour l'éducation des orphelins, pour le traitement des malades, pour les soins à donner aux infirmes et aux

vieillards, pour les secours à assurer aux indigents sont des témoignages incontestables de l'extension donnée aux institutions locales économiques et sociales aux siècles derniers. Si donc de nos jours, ensuite du développement des relations non-seulement de commune à commune, mais de peuple à peuple, les institutions économiques et sociales voient leur cercle d'action s'étendre de plus en plus, entraver le canton, la confédération même, on ne saurait attribuer cela à l'éclosion de principes nouveaux relatifs aux rapports des individus entre eux, mais plutôt aux effets de la transformation politique, économique et sociale dont les moyens rapides de transport sont les principaux agents.

En effet, ni les questions relatives à l'organisation du travail, ni celles touchant l'assurance en cas d'incapacité de travail ou en cas de décès, ni celles qui concernent le droit à l'association ne sont nouvelles. Elles étaient résolues dans la mesure des besoins de l'époque par les corporations du moyenâge. L'horizon de l'humanité s'étant élargi dès lors, ce qui n'était qu'un ensemble de questions locales sans connexion entre elles est devenu une question nationale d'une importance considérable et dont la solution s'impose à l'attention des autorités et du peuple.

La stabilité était l'idéal industriel de jadis ; l'ouvrier, sa tournée de perfectionnement faite, demeurait sédentaire dans le lieu où il s'était fixé, une organisation locale répondait par conséquent pleinement aux exigences de la situation. Mais avec le progrès moderne qui suppose un mouvement permanent des idées et une migration continue des personnes, les besoins devenaient tout autres. La solidarité des intérêts se révéla, car il fallait assurer à l'individu les mêmes avantages sur les différents points du pays où les nécessités du travail pouvaient l'appeler. C'est pourquoi les classes ouvrières ont réclamé une loi sur le travail dans les fabriques ; c'est pourquoi elles demandent la réglementation du travail en général ; c'est pourquoi elles désirent l'assurance obligatoire qui seule peut résoudre la grave question des secours aux malades et aux infirmes, en écartant les principaux abus de l'assistance avec son influence avilissante pour le moral des individus ; c'est pourquoi de récents vœux ont été émis touchant la garantie à assurer à la liberté d'association.

Toutes ces manifestations diverses dans leur but, proviennent d'une même cause. Elles sont les fruits naturels de la situation économique et sociale de notre époque, et s'il est possible d'en retarder la maturité, on ne saurait l'empêcher cependant. C'est une question de temps, simplement. Dans ces circonstances, tout homme qui réfléchit devra convenir que l'ère du particularisme local est passée, comme est passée aussi l'ère de l'individualisme. La solidarité professionnelle et nationale est le principe dirigeant de l'époque actuelle. Or, mieux vaut lui faciliter la voie que de l'entraver ; mieux vaut le diriger que de le laisser s'égarer sur les pentes fatales.

G.

HORLOGERIE

On communique à la *Suisse libérale* les extraits suivants d'une lettre datée de San-Francisco le 28 avril écoulé, et contenant quelques renseignements qui peuvent être utiles à nos industriels horlogers.

Il n'y a pas de crainte à avoir pour l'envoi de montres en Californie. Elles ont un écoulement facile, sauf peut-être celles en argent, car le public acheteur est ici tellement habitué

à la montre américaine argent, que c'est devenu un préjugé. Je connais tels personnages qui sont en possession de montres de la fabrique des Longines à Saint-Imier, qui déclarent qu'elles sont d'une marche invariable et qui sont vendues 15 piastres (75 francs); elles sont aussi bonnes, sinon meilleures, et plus fines comme achevage que n'importe quelle pièce américaine de ce genre qui se vend de 20 à 25 piastres (de 100 à 125 francs). La cause du déclin de la montre suisse réside dans sa mauvaise qualité; mais voici ce qui peut la faire revivre et la faire goûter, c'est que les fabriques américaines ont tellement inondé le pays de leurs prix-courants, que tout individu qui a besoin d'une montre en connaît d'avance exactement le nom, le genre, la grandeur, la qualité et le prix.

» L'acheteur vient au magasin, et demande, par exemple, un mouvement № 3, Waltham nickel, etc., etc., à 10 piastres, avec boîte argent de 5 à 6 onces, soit 10 piastres également, puis, s'adressant au marchand, il lui dit: « Je vous dois donc 20 piastres plus le 10 % pour votre commission, telle qu'elle est tarifée, voilà 22 piastres. » — Ces prix sont ceux établis et connus de tout le monde; or, si le marchand croit avoir à faire à un naïf, et s'il lui vend la même pièce pour 25 ou 30 piastres, il peut s'attendre à voir, au bout de quelques jours, revenir l'acheteur lui dire: « Sir, votre montre est bonne (toute montre américaine est excellente) mais vous me l'avez vendue 3 ou 7 piastres trop cher; je ne me servirai plus chez vous à l'avenir. » De sorte qu'ils cherchent autant que possible à vendre des montres suisses qui, en général, leur coûtent un peu moins que les américaines, et surtout sur le prix desquelles l'acheteur ne peut réclamer tôt ou tard.

» Seulement, je le répète, pour l'argent, il y a un tel préjugé qu'il n'y a presque rien à faire, sauf peut-être pour les chronographes. Reste donc l'or et le métal; en métal, tous les genres et grandeurs se vendent ici de 5 à 6 piastres; il faut donc qu'elles reviennent en Suisse à la moitié environ de ce prix. Pour les pièces or, le plus haut titre est le 14 karaats; où la montre suisse a un champ libre, c'est dans les 12, 13 et 14 lignes, car les Américains ne font pas au-dessous de 15 et 16 lignes; il se vend passablement de montres de dames dans ces grandeurs, revenant à 45 fr. environ en Suisse, remontoir-cylindre. Il s'y vend également des pièces ancrès-lépines et savonnettes, à raison de 100 fr. à 125 fr.

» Il y a des années que les affaires n'ont si bien marché, grâce à l'affluence des gens de l'Est; les hôtels sont bondés, entre autres, le Palace Hôtel, qui, avec ses sept étages, couvre un Carré long de plus de 100 mètres sur 200, et où l'on paie 75 francs par jour et par personne. Ceci peut donner une idée de ce que sont les affaires ici quand elles marchent; il semble d'ailleurs qu'elles reprennent tout à fait; on bâtit énormément; aussi les architectes suisses auraient-ils de belles occasions.

Comme nos lecteurs auront pu en juger par la lecture de ces lignes, la Californie est un champ d'exploitation qui ne saurait être négligé. A nos industriels horlogers à ne pas se laisser damer le pion par les Américains.

Usage de la loupe.

Un horloger a plus souvent qu'on ne le pense à se servir de sa vue ordinaire. Il est donc du devoir du maître de faire apprécier à l'élève, dès le début de l'apprentissage, les avantages qu'il trouvera dans l'emploi de l'œil, et combien il évitera par là de temps

et de peine, surtout pour les mesurages et dans les travaux de dégrossissage.

Le manque d'habitude dans l'évaluation des grandeurs, ou plutôt dans leur comparaison exacte, l'inexpérience, la vanité ou la commodité, peut-être aussi l'idée de donner plus rapidement à l'œil la dextérité nécessaire, tout cela engage beaucoup de commençants à se servir de la loupe qu'ils voient employée par les apprentis plus avancés. Ils font comme ce paysan qui, ne sachant pas son alphabet, pensait qu'en mettant des lunettes il pourrait lire tout de suite.

Le maître ou le patron responsable doit interdire absolument la loupe aux commençants, et, plus tard, n'en autoriser l'usage que quand cela est nécessaire. Ce qui d'abord n'était dû qu'à la vanité ou à l'inexpérience, devient avec le temps un besoin, et l'on ne peut plus s'en passer. Mais quel effet grotesque, et en même temps déplorable, ne produisent pas certaines pièces, et même de grosses pièces à peine dégrossies, lorsqu'elles sont travaillées à la loupe! Il ne faut pas dire, pour l'excuser, que celui qui a exécuté cet ouvrage a été obligé de faire ainsi parce qu'il a de mauvais yeux, car ce n'est pas là une excuse; s'il n'a pas une bonne vue, qu'il mette des lunettes convenables. Je connais bon nombre d'horlogers qui ne se servent que rarement de la loupe, et seulement pour des ouvrages très fins. Ce que peut l'un, les autres le peuvent aussi, il ne faut pour cela pas autre chose qu'une ferme volonté. Ceux qui ne peuvent pas ôter la loupe de leurs yeux, commettent aussi d'habitude la faute impardonnable de se servir de loupes trop fortes, qui ne laissent qu'un intervalle de deux à trois centimètres entre l'ouvrage et la loupe. Cela est pernicieux pour les yeux, car en se servant de ces loupes à courts intervalles, on commence par éprouver des douleurs aux yeux, et si on les emploie d'une manière continue, il en résulte un affaiblissement de la vue, et, par suite de l'excitation des nerfs optiques, on ressent des douleurs de tête qui, dans ces circonstances, peuvent devenir chroniques.

La loupe pour les usages ordinaires doit être *faible*, et permettre un écartement de six à huit centimètres de l'ouvrage. On s'y habitue très vite, et l'on ne ressentira aucune excitation des yeux, ce qui montre qu'il n'en résulte aucun inconvenient. Outre la loupe faible, il faut avoir aussi une loupe forte, dite loupe *en pierre*, mais il ne faut s'en servir que tout à fait exceptionnellement.

A l'usage, il arrive quelquefois que, lorsqu'on tient la loupe longtemps près de l'œil, le verre se ternit, ce qui est fort désagréable. Cela provient des vapeurs chaudes qui émanent de l'œil et viennent se condenser sur le verre. Il est facile d'éviter cet inconvenient en faisant deux trous vis-à-vis l'un de l'autre pour faire communiquer avec l'air extérieur l'intervalle entre l'œil et le verre. On fait ces trous juste au dessus du verre, en sorte que le courant d'air circulant l'effleure et prévienne les condensations.

On essuie ordinairement les verres des loupes avec de vieille toile ou avec de la peau. Ces deux moyens sont mauvais, parce qu'en procédant ainsi, on couvre le verre de rayures imperceptibles. Il est préférable de se servir de soie, ou encore mieux de papier poreux non collé, de papier buvard qui ne s'effile pas, ou de papier à filtrer. Il faut souffler sur le verre avant de l'essuyer.

(*Deutsche Uhrmacher-Zeitung.*)

L'ÉMIGRATION SUISSE

L'institution du bureau fédéral de statistique a permis de recueillir un ensemble de données incomplètes, sans doute, mais grâce auxquelles on peut se former une idée générale de l'importance et des divers caractères de l'émigration.

De 1882 à 1886, l'émigration a suivi une marche continuellement décroissante; en effet, de 16,961, le chiffre des partants était descendu à 6342. Les cantons du Tessin, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et de Genève ne participent pas à cette décroissance; l'émigration y a au contraire augmenté.

En 1885, sur 7,853 émigrants, il y en a eu 4716 du sexe masculin et 2867 du sexe féminin. C'est de 20 à 29 ans que l'émigration est la plus forte; elle est encore considérable de 30 à 39.

De ces 7,583 émigrants, 5,934, dont 534 étrangers, se sont dirigés vers l'Amérique du Nord; 1,608, dont 118 étrangers vers l'Amérique du Sud, et 7 vers l'Amérique centrale; 24 sont allés en Australie, 1 en Asie et 9 en Afrique.

D'après l'ordre des professions, ils sont classés de la manière suivante:

Professions	Hommes	Femmes	Total
Agriculture et industrie laitière	2103	375	2478
Horticulture	27	1	28
Meuniers	19	—	19
Boulanger	66	—	66
Confiseurs, etc.	28	—	28
Bouchers	70	—	70
Brasseurs	19	—	19
Confection d'habillements	42	79	121
Modistes	—	12	12
Confection de chaussures	49	1	50
Couffeurs	11	—	11
Blanchisseuses et repasseuses	—	16	16
Maçons et gypseurs	91	—	91
Charpentiers	42	—	42
Menuisiers et vitriers	82	—	82
Serruriers	47	—	47
Peintres-décorateurs	28	—	28
Selliers	16	—	16
Ferblantiers	18	—	18
Tonneliers	18	—	18
Compositeurs et imprimeurs	11	—	11
Filage de la soie	17	9	26
Broderie	28	18	46
Teinturiers	10	—	10
Horlogerie et fabr. d'outils	111	22	133
Mécaniciens	49	—	49
Forgerons	35	—	35
Charrons	29	—	29
Commerce	208	12	220
Hôtels, restaurants, etc.	34	109	143
Ponts et chaussées, etc.	29	—	29
Ecclésiastiques, religieuses, etc.	10	15	25
Enseignement	6	6	12
Sculpteurs	11	1	12
Services personnels, domestiques			
sans qualification précise		8	293
Rentiers		16	17
« Ouvriers », « ouvriers de fabrique sans qualification précise	132	48	180
Professions diverses comptant moins de 10 professants	147	8	155
	3667	1042	4709

NOUVELLES DIVERSES

Mercredi 1^{er} courant a eu lieu l'inauguration du **Funiculaire Biel-Macolin**. Cent personnes environ avaient répondu à l'aimable invitation du conseil d'administration de la Compagnie.

Au nombre des participants, nous avons remarqué M. Schenk, conseiller fédéral, MM. de Steiger et Stockmar, conseillers d'Etat

bernois, M. Ritschard, président du Grand Conseil, M. Jolissaint, conseiller national, M. E. Ducommun, secrétaire général du Jura-Berne-Lucerne ; plusieurs députés au Grand Conseil bernois, les membres des autorités bernoises, et les représentants de la presse.

La vaillante petite musique de Macolin recevait les invités au débarcadère. L'excellente musique de la ville fonctionnait comme musique de fête.

La fête a fort bien réussi. Le banquet a été ouvert par un fort bon discours de M. Wyss, préfet de Bienne. Espérons qu'une amélioration dans l'état général des affaires, de l'horlogerie en particulier, contribuera au succès d'une entreprise très bien réussie et qui attirera dans la splendide station de Macolin la foule des promeneurs et de touristes.

— Nous extrayons d'une lettre de New-York les passages suivants :

La moisson a été plus abondante cette année que les années précédentes et les importateurs, en particulier, ont bien lieu de se frotter les mains car, pendant toute cette année, les articles étrangers les mieux élaborés et les plus coûteux n'ont cessé d'être les favoris, ce qui revient à dire que les bourses les mieux garnies se sont dégorgées près des articles d'une originalité on ne peut plus gracieuse que Paris, Besançon, Genève et la Suisse ne cessent de nous envoyer. Le goût des Américains s'est bien prononcé et le patriotisme doit se faire en présence des objets d'art. Ce n'est pas une question de pays mais bien plutôt de vraie connaissance de cause. Bailey, Banks et Biddle, 12th et Chestnut St., Philadelphie (dont les importations se font sur une échelle très considérable) ne sont pas lents à reconnaître et à apprécier le mérite intrinsèque et extrinsèque des articles étrangers. Simon et Muhr sont aussi des importateurs dont nos bijoutiers domestiques tiennent un bon compte.

Je puis dire sans crainte d'être démenti que Tiffany à New-York ne redoute aucune compétition, grâce aux sources parisiennes où il va puiser. La maison Tissot, de Brooklin, maintient la haute réputation que la qualité supérieure de ses articles lui a acquise depuis déjà bien longtemps. Eugène Robert, de Maiden Lane, New-York, trouve que le chronographe importé de Genève sort de son établissement aussi rapidement qu'il y entre.

Machine à faire les boîtes de montres. — MM. Keller et Grüning, mécaniciens à Bienne, ont inventé une machine fort intéressante. Elle fait les boîtes de montres en or, argent, acier et métal quelconque avec une grande rapidité, sans soudure et presque sans déchet. Elle a le précieux avantage d'être très simple.

Une nouvelle intéressante pour les tramways. — Les frères J. et C. Merkellagh, de Bruxelles, viennent de trouver un système de démarrage automatique, évitant aux chevaux le coup de collier du départ. L'appareil emmagasinant la force perdue à l'arrêt, et la restituant au départ, le tram est porté 3 à 4 mètres en avant sans le secours des chevaux qui prennent le trait en marchant.

Ce système, basé sur l'emploi de ressorts, supprime les sabots, évite les chocs à l'arrêt et au départ, diminue l'usure des roues et celle du matériel. Des expériences ont été faites il y a quelques jours au dépôt des trams rue Brogniez à Bruxelles, et elles ont donné des résultats très concluants.

Industrie lainière anglaise. — Les avis qui nous parviennent des centres lainiers, tels que Leeds, Bradford, etc., continuent à être satisfaisants ; tous les fabricants sont chargés de commandes, et en stocks aussi il y a une bonne activité. Pour le moment, aucune appréhension d'un arrêt, d'autant plus

que le demande est fort suivie pour l'exportation.

L'industrie métallurgique en Angleterre. — Il résulte d'un rapport publié, en supplément, par la *Ryland's Iron Trade Circular*, que le nombre des hauts fourneaux existant au 30 septembre dernier dans l'Angleterre, les Galles et l'Ecosse était 859, dont seulement 366 en feu. Leur nombre total était le même au 30 juin, mais le nombre de ceux en feu a diminué de 20 durant les trois derniers mois finissant le 30 septembre.

Les droits d'entrée sur les laines en Allemagne. — La *Gazette nationale* fait remarquer que même les industriels directement intéressés à la prospérité de l'industrie textile, se prononcent contre les prétendus avantages que voudraient leur conférer les députés agrariens en proposant de porter de 2 à 20 marcs les droits d'entrée sur les laines.

Allemagne. — On dit que dans la nouvelle loi sur les spiritueux la production des distilleries serait limitée à cinq litres par tête de la population. Le droit d'entrée des spiritueux serait porté de 80 à 150 marcs par cent kilos.

Expositions. — M. le consul Juan Hohl, à Barcelone, a informé le conseil fédéral que l'ouverture de l'exposition universelle de Barcelone était renvoyée au 8 avril 1888. Cette exposition est organisée avec le concours de la municipalité de Barcelone et de la députation provinciale, de sorte qu'elle ne revêt pas un caractère privé.

Grèce. — Les bijoux de provenance française et suisse ont, en Grèce, un débit assez étendu. Les droits de douane que payent la bijouterie et l'horlogerie sont les suivants :

Montres or ou dorées, 5 fr. pièce ; montres argent ou argentées, 2 fr. pièce ; montres nickel ou autre matière, 1 franc pièce ; boîtes de montres or ou dorées, 3 fr. 50 pièce ; boîtes argent ou argentées, 1 fr. pièce ; boîtes autre matière, 50 cts. pièce. Horloges et pendules : a) Communes en bois et mouvement ou pièces de mouvements, 1 fr. 50 l'ocque (1,280 grammes) ; b) autres horloges et pendules, leurs mouvements tant qu'ils ne peuvent être compris dans une des classes soumises à un droit plus élevé (tels que meubles, etc.) 2 fr. 50 l'ocque (1,280 grammes).

On préfère, en Grèce, les remontoirs et les pendules mi-chronomètres de valeur moyenne ; les pendules de grande valeur ont un écoulement difficile.

Les transactions commerciales ont lieu, le plus souvent, à crédit de 30 à 90 jours, selon la position de l'acheteur, par traite acceptée contre remise du connaissance.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Bienne, le 31 mai 1887.

Monsieur le rédacteur,

Le récit que vous avez donné dans votre dernier numéro de l'assemblée de la Société intercantonale n'a pas produit une impression bien favorable au sein des associations ouvrières. On s'attendait à voir le premier projet remplacé par celui de Bienne, lequel avait réuni les voix des ouvriers ; ou tout au moins à le voir modifié par l'adjonction de quelques articles pris dans ce dernier.

Il est vrai que l'article qui parle du but de la Fédération et qui dit qu'elle s'occupera d'améliorer le sort des ouvriers, a sa valeur ; mais nous aurions aimé y voir figurer l'article qui disait que les ouvriers ne travailleront que chez les patrons membres de la Fédéra-

tion, et que ceux-ci ne donneront du travail qu'aux ouvriers qui en feraient partie.

Nous aimerais bien connaître l'avis du journal sur les statuts qui ont été acceptés et surtout sur cet article ; car, dans le numéro du 29 avril vous disiez qu'il était l'un des principes fondamentaux de la Fédération et qu'il devait figurer dans les statuts pour être appliqué quand les adhérents seraient une forte majorité.

Ceci ne veut pas dire que nous soyons contre l'acceptation définitive de ce projet. Au contraire, puisqu'il paraît qu'on n'a pas pu obtenir mieux de Messieurs les patrons et qu'ils ne comprennent pas encore qu'il n'y avait aucun danger pour personne de mieux définir les affaires, on peut toujours commencer comme ça et il est bien certain qu'avec la pratique, on sera obligé de compléter peu à peu ces statuts.

En tous cas, nous pensons qu'il vaut encore mieux que la Fédération des ouvriers entre dans la Fédération générale pour qu'on puisse toujours s'entendre à l'amiable sur toutes les questions qui regardent l'industrie horlogère, plutôt que de se faire la guerre comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Recevez, etc.

Quelques partisans de la Fédération générale.

Notre pensée sur le projet de statuts que l'Intercantonale présentera, le 26 juin courant, à l'examen des intéressés, est exprimée dans l'article de fond de ce numéro ; les signataires de la lettre insérée ci-dessus y trouveront la réponse à leur question.

En ce qui concerne plus spécialement l'article relatif à l'obligation réciproque de ne travailler qu'entre membres de la Fédération, l'opinion que nous formulions dans notre numéro du 29 avril ne s'est pas modifiée.

Nous regrettons vivement de n'avoir pu réussir à faire introduire cette disposition dans le projet définitif ; une réserve portant qu'elle ne serait appliquée que le jour où les membres de la Fédération horlogère constitueront une imposante majorité lui enlevait, nous semble-t-il, tout caractère dangereux.

Mais pour n'être pas inscrite, cette disposition n'en sera pas moins praticable. Pour la faire entrer dans le domaine des faits, il suffira que les ouvriers l'acceptent comme leur règle à eux ; la réciprocité viendra alors toute seule, par la force même des choses.

Nous sommes d'ailleurs pleinement d'accord avec les conclusions de nos correspondants et nous espérons que l'opinion exprimée par ce groupe d'ouvriers sera partagée par la grande majorité de leurs confrères.

Rédaction.

Nous avons reçu du Comité ouvrier de Selzach, trop tard pour pouvoir l'insérer dans ce numéro, la liste des derniers dons reçus en faveur des grévistes malgré eux. Nous le publierons dans le prochain numéro.

Petite Poste.

A. T., Delémont. Vous devez porter votre cas devant le Comité central de la Fédération ouvrière ; c'est la seule manière de procéder régulièrement. Avant de le faire, examinez sérieusement si la chose en vaut la peine et faites une tentative pour vous arranger directement.

V..., Porrentruy. A qui la faute, sinon aux ouvriers qui ne comprennent pas la nécessité de se grouper ? Tant qu'ils ne feront pas partie de la Fédération, leurs plaintes seront mal venues.

A. C., Chaux-de-Fonds. La question que vous posez se trouve précisément à l'ordre du jour — que veuillez lire dans ce numéro — de l'assemblée des délégués ouvriers, de dimanche, à St-Imier. Nul doute qu'elle ne soit résolue dans les sens que vous désirez.

A. M., Neuchâtel. Vous avez pu voir, par le compte-rendu que nous en avons donné dans le numéro du 8 avril, qu'une tentative a été faite dans le but de les grouper. Mais elle n'a pas eu un résultat aussi complet qu'on aurait pu l'espérer. C'est à recommencer.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

Le Comité central de la Société suisse des patrons monteurs de boîtes a fixé comme suit le tarif des matières manufacturées d'or dans les titres contrôlables :

585 ^{mm} plein, titre allemand, le gramme,	fr. 2.20
597 à 600 ^{mm} » » » » 2.22 1/2	
K 14, 580 à 583 ^{mm} rouge et pâle,	» 2.16
K 18, ————— or anglais,	» 2.75
K 18, ————— or allemand,	» 2.75
K 18, 747 à 750 ^{mm} rouge et pâle,	» 2.70

Le présent tarif entrera en vigueur dès le 15 juin courant.

BIENNE, le 1^{er} juin 1887.

Pour le Bureau du Comité central : 162

Le Secrétaire,
Fritz HUGUENIN.

Le Président,
F. SCHLATTER.

AVIS IMPORTANT

Dans son assemblée du 14 mai 1887, la section des planteurs d'échappements de Morat a exclu de son sein le citoyen **Edouard GINDRAT**, pour avoir abusé des fonds de la dite Société.

159

LE COMITÉ.

SYNDICAT FÉDÉRATIF DES EMBOITEURS

SECTION DE CHAUX-DE-FONDS

Le Comité porte à la connaissance de la section et des intéressés, qu'un local sous le nom de **Chambre syndicale des Emboiteurs**, situé Rue Fritz-Courvisier 4, à l'effet de bureau de renseignements, d'offres et de demandes d'ouvriers, etc., sera tenu ouvert à partir du mardi 17 mai, chaque soir de 8 à 10 heures, excepté les lundis, samedis et dimanches.

153

LE COMITÉ.

COMMUNICATION

Le Tribunal correctionnel du district du Lac à Morat, canton de Fribourg, en sa séance du 6 mai 1887, a condamné par défaut et en application des art. 229 et 416 b du Code pénal, ainsi que des art. 8 et 19 de la loi sur les fabriques, du 23 mars 1877, le sieur **Albert Degoumois**, fils de Lucien, de Tramelan, pivotier d'échappements à cylindre, à deux mois de correction, à une amende de fr. 50, à la restitution des montants escroqués et aux frais. Les parties civiles ont été admises dans leurs conclusions.

157

(Feuille officielle du canton de Fribourg du 19 mai 1887, n° 20).

CONTREFACON DE MARQUE DE FABRIQUE

La fabrique de boîtes de montres

SCHLATTER & FLOTRON
à Madretsch

signale aux intéressés à l'industrie horlogère le fait que sa *marque de fabrique* — une locomotive — étant souvent imitée, elle livrera à la rigueur des tribunaux les individus coupables de cette contravention.

UNE RÉCOMPENSE

sera donnée, après jugement rendu, à toute personne qui fournira à la maison sus-nommée, des renseignements exacts et précis sur les contrevenants.

160

FABRICATION D'HORLOGERIE

en tous genres

ALEXIS HUGUENIN

St-IMIER

EXPORTATION

Spécialité : Genres anglais et autrichien

ÉCOLE D'HORLOGERIE de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.
Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.

THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire vient de commencer.

Les parents qui désireraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire dès maintenant.

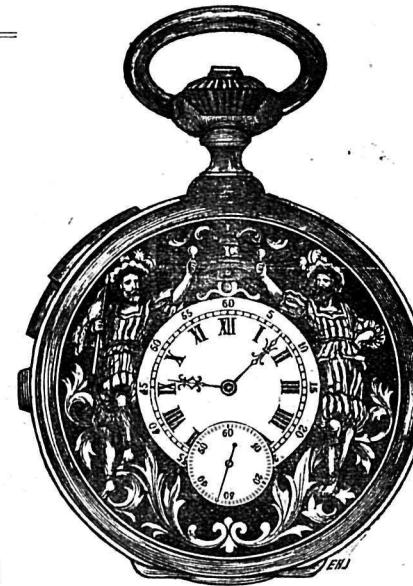
LA COMMISSION.

ULYSSE JACOT, LOCLE

Téléphone

Envers 344

DÉCORATION
de boîtes de montres pour tous pays
Email, taille-douce, chiffres, armoiries,
niel, appliqués, incrustations



AUTOMATES

pour montres à répétition
avec mécanismes se posant sur tous
calibres

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES en tous genres

JEAN CORBART
Rue de l'Hôpital 94 d, BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.
» chronographe, avec grandes secondes.
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.

Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.
Ouvrage soigné à des prix modérés.

82

ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai:
Fonte de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & C^{IE}
BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

55

Fabrication mécanique
de
BOITES de MONTRES
EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres
ROBERT GYGAX
St-IMIER
— Téléphone — 28

Fabrication d'Horlogerie 3
Spécialité de MONTRES pour DAMES
J. AEGLER Vignoble - Rebberg BIENNE RÉGULATEURS et RÉVEILS Grand Choix Prix réduits

Café zur Fernsicht
Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

FABRIQUE D'HORLOGERIE PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES
Spécialité de Remontoirs au pendant SYSTEME INTERCHANGEABLE 53
AEBY & LANDRY
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)
Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de
Fournitures d'Horlogerie

Maison principale à LA CHAUX-DE-FONDS
Fabrication et Commission — Outils et Fournitures d'Horlogerie — Vente exclusivement en gros — Exportation
1^{re} Médaille à l'Exposition de Stockholm 1886.

16

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienne.
FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER
en tous genres et tous titres
J. A. FROIDEVAUX
BIENNE
USINE AU BRÜHL
— Téléphone — 19

FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE
Spécialité de REMONTOIRS en or, argent et métal PIÈCES de recharge
AUG. WEBER
A BIENNE
CÂINES CLEFS ET MEDALLONS en or, argent et double

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.
Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateur de G. LEUENBERGER, à Langnau.

Fabrique d'Ebauches de Bienne
FLURY FRÈRES
A BIENNE (SUISSE)

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis 13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant
12 3/4 et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancrés, lépines et savonnettes

Ouvrage soigné et consciencieux 32
FABRIQUE DE BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES Anneaux sur acier, métal ou plaqué or
Anneaux argent massifs et plaqué argent
COURONNES Formes en tous genres

J. UEBERSAX
10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS
16
Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

Fabrique d'Horlogerie garantie
EUG. VUILLEMIN

Marque de fabrique



MADRETSCH (Suisse)

Téléphone

SPECIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES

or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre

Qualité bon courant et soigné

13

déposée

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS

PROCÉDÉS MÉCANIQUES

6

COMMISSION — EXPORTATION



Georges FAVRE-JACOT
LOCLE (Suisse)

Remontoirs or, argent et galonné

Ancre et Cylindres 11" à 20"

Téléphone



Téléphone

LOUIS MULLER

Quartier-Neuf, 55

BIENNE

FABRICATION

PENDANTS ET ANNEAUX
 COURONNES EN TOUS GENRES

METZGER & RUEGER

BIENNE

121

Spécialité de

MONTRES SOIGNÉES
 POUR DAMES

Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes

DIPLOME

ZÜRICH 1883



MÉDAILLE

ANVERS 1886

HRI THALMANN

Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVENTES

or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits

taille douce et émail

Peinture sur émail

JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES

en tous genres

NIEL, APPLIQUÉS

taille douce en couleur

et sur guilloches

Polissage

et FINISSAGE
de boites
et cuvettes

or

et argent

AIGUILLES ANGLAISES

Fabrication d'Aiguilles
Spécialité

pr exportation

Acier dorées, damasquinées

COMPOSITIONS

QUANTIÈMES, SECONDES

POIRES

Breguets et Dessins variés

Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques
à toutes épaisseurs

Fabrication d'Horlogerie garantie

Spécialité de Remontoirs or et argent

de 12 à 21 lignes

Finissages de Genève pour **H-SCH+** pièces de première qualité
en 12 et 13 lignes**HAEGLER-SCHWEIZER**
BIENNE (Suisse)**F. C. MATILE**
LOCLE (Suisse)

Commission — Expédition — Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle

EXPEDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

72

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE
Lina NADENBOUSCH
GROS BIENNE DÉTAIL
Émaux en tous genres

FABRIQUE D'HORLOGERIE
 Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie
 HORLOGERIE SOIGNÉE

ALFRED MONTBARON
 St-IMIER (Suisse)

Timbres et tirages de répétitions

S. CHAPPUIS - BUHLER
 PONTS-DE-MARTEL

MANUFACTURE DE LIMES ET BURINS
 pour Horlogers, Bijoutiers, Graveurs

MAISON FONDÉE EN 1842
 Médailles à Genève 1880, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883

M. A. NUSSBAUM
 BACHET DE PESAY
 GENEVE

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité

de

18

Remontoirs or 12 et 13 lignes
 POUR DAMES

EXPOSITION

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS
 ST-IMIER
 (Suisse)

CAFÉ-RESTAURANT
F. SCHNEIDER
 Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné
 Se recommande.

F. SCHNEIDER.

Clouterie, Ferroierie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ
 61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferrements de portes, de fenêtres, de jalousies. 24

Avis à MM. les Fabricants d'horlogerie

AU PANIER FLEURI

Maison de Gros et Détail en Papeterie et Quincaillerie

Rue du Canal BIENNE Rue du Canal

Offre aux conditions extra avantageuses :

Papier d'emballage gris collé prima en feuilles ou en rouleaux à fr. 36.— les 100 kil.	»	gris cassé (sans colle) »	»	36.— »
»	»	brun belge prima »	»	58.— »
»	»	jaune banque imit. »	»	78.— »
»	»	banque véritable »	»	110.— »
»	»	couronne (37/46 cm.) soie brun (Uhrenschiltli) n'oxydant pas »	1.40 la rame	
»	»	» blanc »	»	2.— »
»	»	» rose »	»	3.50 »
»	»	» raisin (34/68 cm.) » rouille brun »	»	4.40 »
Plombage,			»	8.— le mille
Ficelles d'emballage, de toutes les grosses et qualités,			»	1.80 le kilo
Papiers à lettre avec ou sans en-tête, sans en-tête »			»	5.50 la rame
» avec »			»	8.— »
Enveloppes de lettres sans impressions,			»	3.75 le mille
» avec »			»	5.75 »
Copie de lettres de 500 folios répertoire			»	26.— la douzaine

Registres et Fournitures de bureau toujours au grand complet

à des prix y relatifs

120

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Envoi d'échantillons franco sur demande

Marchandise franco pour toute la Suisse — Conditions de paiement: 3 mois avec 3% d'escompte

Se recommande

M. LEBLANC-SCHALCH.



La saison actuelle est des plus favorables à l'emploi du

THÉ BURMANN

purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux

n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloès, etc. Son action est douce et bienfaisante, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorroïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable

122

THÉ BURMANN

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations ; exiger dans chaque pharmacie, à 1 franc la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le **THÉ BURMANN**.

Pharmacie BURMANN, LOCLE

AVIS

Le bureau de la „Fédération horlogère suisse“, rue Neuve 38 a, à Biel, recevra les dons en faveur des ouvriers de la fabrique de Selzach et les transmettra au Caissier du Comité ouvrier de Grauges, M. Oscar Guggi.

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son éspace.

Une maison de premier ordre faisant les pivotages de pignons et autres, demande du travail en toutes qualités et genres, depuis 75 cent. la douzaine. 140
Prompte exécution.

Prendre l'adr. au bureau du journal.

A VENDRE

à Besançon pour cause de santé un atelier de fabricant de pendants or, argent et métal.

Matériel et outillage neufs. Moteur à gaz de la force de 2 chevaux. Atelier de 15 mètres de longueur sur 5 de largeur. Bail d'une durée de 3, 6 ou 9 années, dans de bonnes conditions.

Entrée en possession de suite.

S'adresser, pour la Suisse, à M. S. VIONET, 15, rue Dassier, à Genève, et à Besançon, à M. E. GIGOUX, arbitre de commerce, rue des Granges, 42. 161

155 **A REMETTRE** H3680X

pour cause de décès, le magasin de métaux, Outils et Fournitures pour horlogerie, bijouterie, gravure, mécanique, découpage, sculpture, de

S. DELAPIERRE

1, Quai des Bergues, Genève.

S'adresser à M^e Rivoire, notaire, Rue de la Tour de l'Ile, 2, Genève.

F. SCHENKER
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage. Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

FABRIQUE
d'Etuis de Montres
en tous genres

CHARLES GOERING & Cie
CHAUX-DE-FONDS 46

Trousseau Zuberbühler

Lingerie fine et ordinaire

Tabliers, Ruches, Gants de soie

Echarpes en dentelles

50

FLEURS. PLUMES. SOIERIES

MATTHEY-MATHEY

Rue Neuve 38 — **BIENNE** — Rue de Nidau 38

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

22

G. KURTH.

DROGUERIE INDUSTRIELLE**SPÉCIALITÉS**

Pour Fabricants de boîtes, Doreurs, Nickeleurs, Graveurs.
Fabricants de cadans

Bains de nickel extra blanc

Matières pour précipiter les lavements d'or et d'argent

G. ROMANG
Rue Basse BIENNE Rue Basse

COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DÉTAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles

23

BASERBA 8 CIE, BIENNE
Rue de Nidau

AU PLANTEUR

BIENNE Rue du Canal FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares

de tous prix et de toutes provenances.

GROS ET DÉTAIL

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce

CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

17

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Chronographes et Rattrapantes
en tous genres

Posage et fourniture de mécanismes 163

Ouvrage soigné et courant

E. LECOULTRE
SENTIER, Vallée de Joux


G. JOHO
BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE
Marque Cadran

Dans les bons magasins de fournitures
Dépôt général : **G. JOHO**, Berne.

J. Rodolphe GYGAX
St-IMIER

MONTAGE DE BOITES
en tous genres

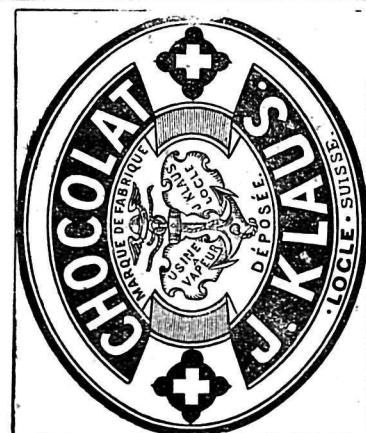
SPÉCIALITÉ
de Boites argent

PHARMACIE DE L'AIGLE
Quartier-Neuf, Biel, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ
d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs pour doreurs et nickeleurs.

42 W. GUGELMANN.



CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST
Bienne 40
89, Rue de la Gare, 89.

Un horloger

sérieux, capable et de toute moralité, connaissant à fond l'échappement ancre et cylindre, ayant travaillé pendant plusieurs années dans une maison importante comme visiteur chef d'atelier, cherche une place analogue ou à défaut comme démonteur et remonteur dans des genres bon courant.

Adresser les offres sous pli cacheté avec initiales J. J. B., au bureau du journal.

166

ATTENTION

Avis à MM. les fabricants d'horlogerie ou monteurs de boîtes genres anglais.

Un lot de six douzaines de boîtes **935/000** nous est parvenu sans aucune lettre d'accompagnement. Un lot de douze douzaines avec un billet non signé.

Les démarches faites pour retrouver les expéditeurs n'ayant pas abouti, on prie les lecteurs de vouloir bien rendre attentifs au présent avis leurs amis ou connaissances fabriquant pour l'Angleterre.

Les boîtes seront délivrées contre remboursement des frais et après établissement d'identité. (H154Ch)

Agence pour le contrôle anglais:
Rodolphe UHLMANN, Chaux-de-Fonds.

152 EXPORTATION H129Ch

LEOPOLD BERTRAND*Outils et fournitures d'horlogerie*

Rue du Progrès 45

CHAUX-DE-FONDS**NOUVELLE DECOUVERTE**

pour la

**BOITE DE MONTRE
Oréine**

Nouveau métal ayant exactement la couleur de l'or et qui ne change pas, c'est-à-dire ne se ternit jamais.

Argentine

Alliage blanc comme l'argent et qui, sans le secours du nickelage ou de l'argenture, soit par le seul moyen du poli, conserve toujours la même teinte.

CAFÉ-RESTAURANT
et
GAMBRINUS

tenu par

WILD-REY

BIENNE

Téléphone 34

**GRANDE BRASSERIE
SALLE DE CONCERT****Nickelages**

On demande, pour entrer au plus tôt possible, un ouvrier ou ouvrière connaissant bien la machine. S'adresser au bureau du journal.

Maison fondée en 1848

Manufacture de verres de montres
tous genres

Verres, médaillons, pendules
et boussoles

H. CONSTANTIN & C^{ie}**PLAINE DE WALSCH**

près Sarrebourg (Lorraine)

SPÉCIALITÉ D'ASSORTIMENTS
pour l'exportation 117



L'imprimerie du **Nouveau Pressverein de Bienne** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSEMENT D'OR**GENÈVE****FONTE ET LAMINAGE**

de

Nickel pur et d'Alliages de Nickel

pour tous usages, spécialement pour les

FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOITES DE MONTRES**Planches, tringles et fil** de toutes dimensions**Dégrossissages** en carrures et lunettes — **Ciselé**

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure, de flans pour monnaies, médailles et jetons

Soudures - Anodes**CHRYSOCALÉ**

Plaquée or et argent sur Nickel et Chrysocalé